

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le sept juillet deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

Absente excusée : Mme Hélène BEDUBOURG qui donne procuration à Mme Christine LALIZOU.

Mme Coraline ROTH est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciements des familles SCHLEGEL, CHABOT, BAGARD et SERVOLLE pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Promotion interne d'un agent au service technique :

La promotion interne est un mode d'accès dérogatoire à un nouveau cadre d'emplois.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent occupant le poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet a bénéficié d'une promotion interne. Cet agent est désormais Agent de maîtrise depuis le 1^{er} janvier 2021.

Afin de répondre aux besoins permanents de la collectivité, Monsieur le Maire propose de transformer le poste d'un autre agent du service technique qui est actuellement Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne.

Le grade proposé pour cet agent est celui d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette transformation de poste.

➤ **Convention pour effacement de réseau Rue de la Mairie :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ASD 06 avec le SDE 24 pour l'effacement du réseau électrique Rue de la Mairie.

Les travaux réalisés par l'entreprise SOBECA interviendront par la suite.

➤ **Travaux d'éclairage public : Eradication luminaires boules DETR 2021 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de travaux d'éclairage public : éradication des luminaires boules DETR 2021.

L'ensemble de l'opération est estimé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) à 8 362.38 € TTC.

S'agissant de travaux « Nouvelle donne –Eradication des luminaires boules » et en application du règlement d'intervention adopté le 5 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 70 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 4 878.06 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
approuve le dossier qui lui est présenté ;

demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 4^{ème} trimestre 2021 ;

s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune ;

s'engage à régler au SDE 24 les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette ;

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

➤ **Travaux Rue de l'Ancien Foirail : choix de l'entreprise**

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 2 juin 2021 avait demandé un temps de réflexion supplémentaire pour choisir l'entreprise qui effectuera ces travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux devis qui lui ont été adressés.

L'entreprise BOUIJAUD est retenue pour la somme de 122 952.00 € TTC.

➤ **Effacement de dette :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'effacement de dettes que lui a adressée la Direction Générale des Finances Publiques, décision imposée par la Commission de Surendettement des particuliers de France le 13/08/2019 :

* pour un montant de 72,36 € correspondant au rappel de garderie du 27/02/2018 – titre 57/2018 d'un contribuable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'il sera procédé au mandatement au compte 6542 de sa dette communale pour un montant de 72.36 € sur le budget principal.

➤ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande d'admission en non-valeur que lui a adressée la Direction Générale des Finances Publiques :

* pour un total de 126.13 € (6 titres-4 redevables-2012/2014/2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur pour un montant total de 126,13 € correspondant à la liste de créances irrécouvrables 19791305310 dressé par le comptable public.

➤ Remboursement sinistre du 6 février 2021 :

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité immédiate d'un montant de 3 846.27 € remboursée par l'assureur pour le sinistre du 6 février 2021 : dégradation d'un poteau incendie, Avenue de Bordeaux.

➤ Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service technique pour assurer l'entretien des locaux communaux.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 330 au prorata du temps de travail.

➤ Convention CANOË 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point accueil CANOË exploité par Monsieur Frédéric LHOMME doit faire l'objet d'une convention entre la commune de Gardonne et Monsieur LHOMME.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour 2021 qui reprendra :

- mise à disposition de 25 m² sur la parcelle A 1681 pour installation d'un point accueil canoë pour la saison 2021,
- prix de la location : 336.43 € pour la saison (délibération n°DE 062 2020 du 02/12/2020)

➤ Comptes rendus des Conseils Communautaires de la CAB des 26 avril et 31 mai 2021

➤ Rapports des commissions

Commission Scolaire par Mme Marie-Claude JAVERZAT

Broyage des branches

Travaux : la terrasse du Centre de loisirs est terminée.

La séance est levée à 20 heures 40.